

AVIS D'IMPRATICABILITÉ TECHNIQUE



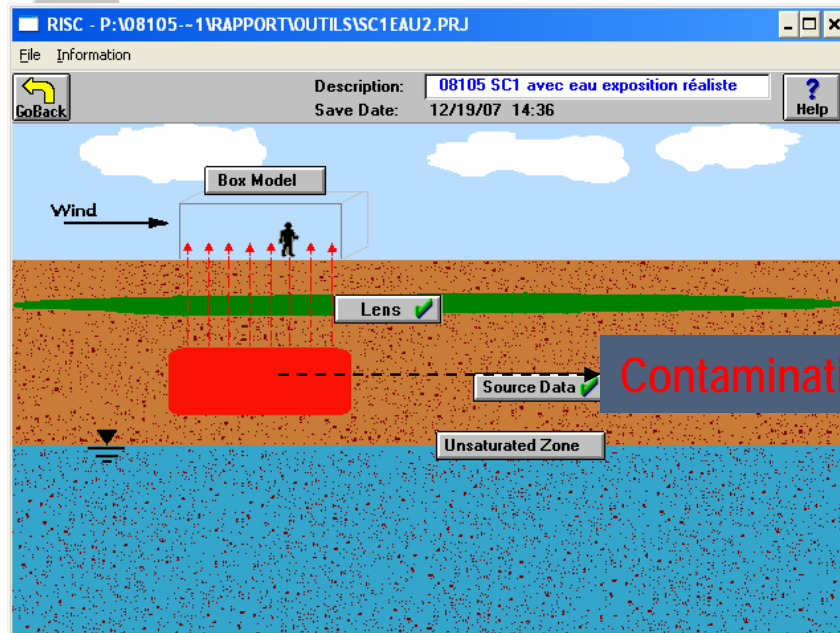
*Pour un site sécuritaire et
pour réduire vos coûts de
décontamination*

Dans le cadre d'un **avis d'impraticabilité technique** prescrit par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec (MDDEP),

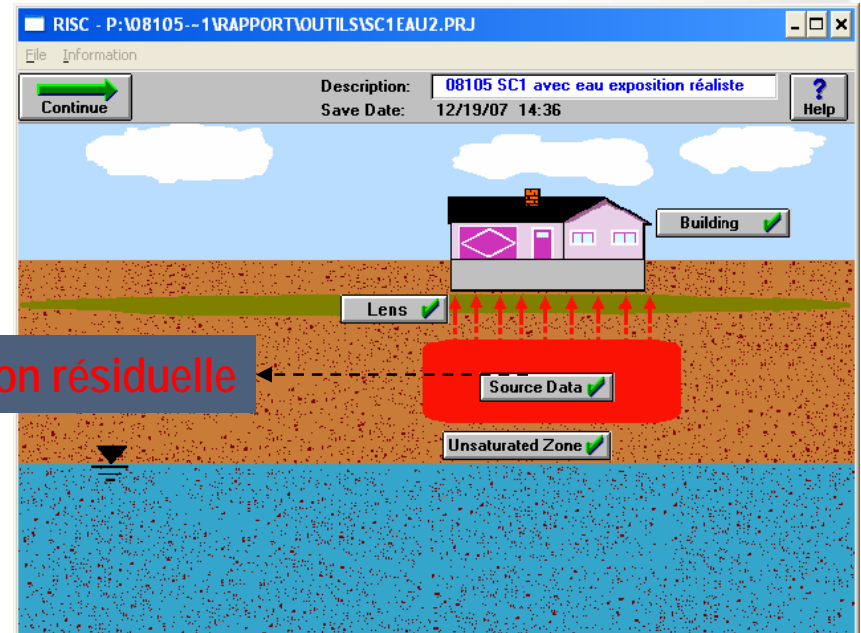
QSAR est à même de fournir les services requis pour s'assurer que la contamination résiduelle en hydrocarbures pétroliers (HP) et/ou en composés organiques volatiles (COV) n'entraîne pas de risque pour la santé et pour l'environnement.

Modélisation des concentrations dans l'air

Air extérieur



Air intérieur



Contamination résiduelle



QSAR
SERVICE D'ANALYSE DE RISQUE

[Pour plus d'informations, contactez-nous!](#)